



# Projet de scierie cogénératrice dans le Morvan

Oral RTP  
15/11

Zenou; Duchêne; Genty

# Sommaire

- INTRO: Mise en place du contexte
- I. La controverse écologique
- II. La controverse économique
- III. La controverse sur les moyens de transport

# Présentation du projet

## QUOI ?

Projet de scierie cogénératrice de 61 hectares  
Intégré dans un projet plus large de « Wood Valley » (110 hectares)



## OU ?

Dans le Morvan, région Bourgogne, département de la Nièvre, commune de Sardy-lès-Epiry (149 âmes), bois de Troncey

# Présentation des acteurs



**ERSCIA**  
**France**  
*Energies  
renouvelables  
et sciages de  
France*

Entreprise  
porteuse du  
projet

**POUR**



**EPCI- Le pays  
Corbigeois**  
*16 communes  
(Une partie qui  
recouvre le parc  
naturel régional)*

Conduit  
l'aménagement de la  
zone

**POUR**



**ADRET  
MORVAN**

*Association pour le  
Développement dans  
le Respect de  
l'Environnement en  
Territoire Morvan*

A l'origine de la Zone  
A Défendre de Notre-  
Dame-des-Bois.

**CONTRE**

# Chronologie



**Mai 2010:** Demande de permis de construire

**Avril 2012:** Arrêté préfectoral autorisant l'exploitation à Erscia

**Février 2013:** Création de la ZAD

**Avril 2013:** Festi'zad

**Mai 2013:** débat télévisé entre le président de l'EPCI et J.Bognard

**19 septembre:** Projet devant le conseil d'Etat

**2 octobre:** démission de P.Jacob

**9 Octobre:** Le Conseil d'Etat gèle le projet

**Novembre:** 2800 signatures sur la pétition en ligne

*Novembre 2013: Début des travaux*

*Automne 2015: Mise en service prévisionnelle*

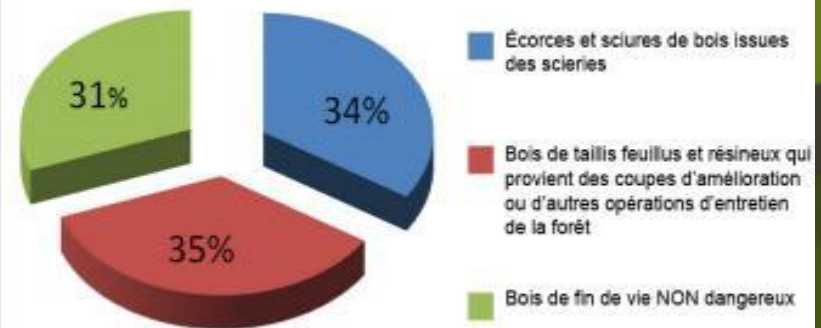
# I. La controverse écologique

*S'agit-il vraiment d'une source d'énergie renouvelable ?*

## *Définition de la biomasse d'après le MEDDE:*

- *Le bois, sous forme de bûches, granulés et plaquettes*
- *Les sous-produits du bois qui recouvrent l'ensemble des déchets produits par l'exploitation forestière, par les scieries, par les industries de transformation du bois et par les fabricants de panneaux ainsi que les emballages tels que les palettes »*

Origine du bois entrant dans la chaudière



Lettre d'information n°2 de l'EPCI, août 2010

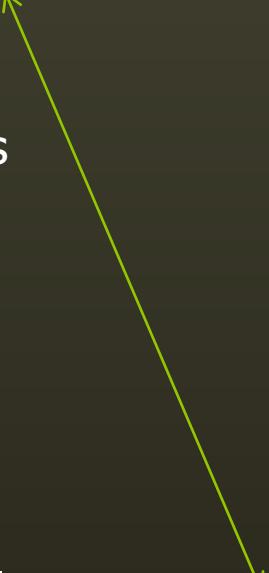
→ Donc **31%** non assimilable à de la biomasse



# I. La controverse écologique

*Impact environnemental: Les rejets atmosphériques*

**Enjeu:** « préserver la qualité de l'air » car la combustion du bois génère « des pics d'émission de poussières fines, de monoxyde de carbone, de composés organiques volatils et d'hydrocarbures aromatiques polycycliques »

- L'assurance d'installation de filtres et de contrôles réguliers
  - Rejets équivalents à ceux de 500 maisons individuelles chauffées au bois
  - 271 tonnes autorisées maximum
- 
- 1,5 fois plus de polluants par m<sup>3</sup> que l'incinérateur voisin
  - En cas d'accident, possibilité de fonctionner sans filtre
  - Dérogation pour brûler les déchets à 800°

# I. La controverse écologique

*Impact environnemental: La biodiversité*

**Enjeu:** Destruction d'une zone humide de 2200m<sup>2</sup> et défrichage de 95ha de forêt.  
-14 espèces remarquables d'oiseaux  
-9 espèces de chiroptères  
-3 espèces d'amphibiens  
-3 espèces de reptiles



**Mesures compensatoires:**  
-reboisement de 200 hectares en 10 ans  
-zone humide reconstruite une centaine de mètre plus loin et doublée  
-déplacement des espèces impactée

Union internationale de la conservation de la nature:  
«Tout impact peut-il être compensé, comment estimer la valeur des services écologiques rendus par la nature ?»

Problème de la monoculture du Douglas